

lundi 18 avril 2011



Journal Ouest-France du **lundi 18 avril 2011**

Edition : **Quimper** - Rubriques : **Pont-l'Abbé Ville**

Pêche : la spirale du manque de main-d'oeuvre

Le comité de bassin d'emploi propose des actions pour résoudre le problème.

Prochaine étape : créer un groupement



Le manque de main-d'oeuvre freine la qualification des marins et met en danger la survie de la filière.

d'employeurs pour recruter et fidéliser les marins pêcheurs.

Au travers des études qu'il mène sur le milieu de la pêche, le **Comité** de bassin d'emploi du Pays bigouden, du Cap Sizun et de Douarnenez a analysé la problématique du manque de main-d'oeuvre sur les navires de pêche.

Pyramide des âges élevée, fuite des professionnels vers d'autres secteurs maritimes...

Aujourd'hui, les patrons peinent à trouver des jeunes et une main-d'oeuvre qualifiée, notamment pour la mécanique et commander les bateaux.

Les effets pervers de cette carence sont nombreux. En premier lieu, elle fait baisser la rentabilité économique des navires qui pourraient fonctionner davantage avec des équipes élargies.

Trop de dérogations

Ensuite, elle freine l'accès à la formation continue, car les candidats ne peuvent être remplacés. Elle induit aussi un grand *turnover* : il est si facile de trouver un autre équipage que les marins ont tendance à changer souvent de bateau.

Enfin, le manque de patrons et de mécaniciens qualifiés engendre un recours important aux dérogations octroyées par l'administration maritime, ici bien plus qu'ailleurs pour que les bateaux puissent travailler : **« Ces dérogations sont le fait de 130 marins sur le quartier maritime du Guilvinec. Soit 17,5 % des professionnels, contre 7 % ailleurs. Par ailleurs, ces dérogations sont longues : 120 jours par an en moyenne »**, rapporte Guy Le Berre, chargé de mission au Comité de bassin d'emploi.

Question de survie

Le comité cherche des moyens pour résoudre le problème sachant que trouver de la main-d'oeuvre devient l'enjeu principal, à terme, du maintien de l'activité.

La valorisation des acquis de l'expérience (VAE) est une des solutions pour améliorer la qualification des professionnels. Le Comité a déjà obtenu des résultats avec le mareyage et l'action se poursuivra cette année dans le milieu de la pêche.

« Les armements prennent conscience du problème lié aux dérogations. Elles ont une autre perception de la VAE », observe Albert Billon de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi (Direccte).

Un observatoire en vue

Autre levier, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cet outil destiné à anticiper les besoins des entreprises en matière de ressources humaines, le comité l'a déployé auprès de 49 navires, dont 38 de pêche au large et 8 de pêche côtière.

« Les principaux besoins sont d'abord de résorber les difficultés de recrutement puis, de fidéliser, de qualifier les salariés et de faire face au problème de pyramide des âges », souligne Guy Le Berre.

Le dernier moyen que va proposer le comité à la profession, c'est de créer un groupement d'employeurs. Une association dont la mission sera de recruter du personnel à partager. La formule, développée dans l'agriculture, permet de fidéliser les salariés.

C'est l'un des gros chantiers du Comité, qui va aussi plancher sur la création d'un observatoire de la pêche, de la conchyliculture et de la filière maritime. Objectif : mettre des données à la **disposition** des décideurs, élus, professionnels, acteurs sociaux. Un gros travail en perspective.

Corinne ARGENTINI.

Tous droits réservés.

Sauf autorisation, la reproduction, la publication de cette page pour utilisation publique et commerciale sont interdits.

A blue rectangular button with the word "Imprimer" in white text, centered between two horizontal dotted lines.
